



Préfecture d'Ille-et-Vilaine

PROPOSITION DE STAGE PPI

juillet à décembre 2020

Le Pôle Régional Contentieux (PRC) de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine recherche un élève-avocat pour une période de 6 mois, et ce, à partir de juillet 2020.

Description du poste :

Toujours assisté d'un membre titulaire du service contentieux, l'élève-avocat sera chargé de représenter l'Etat (départements 35, 56, 29 et 22) dans le cadre des contentieux devant le Juge des Libertés et de la Détention (JLD) près le TJ de Rennes ainsi qu'à la Cour d'appel de Rennes dans le cadre du contentieux des étrangers. Il s'agira principalement de :

- Examiner les procédures policières (notamment pénales) et administratives en amont des audiences ;
- Assurer, sous la responsabilité et la supervision d'un titulaire de la Préfecture, la défense quotidienne des décisions de placement en rétention administrative devant le JLD ou la Cour d'appel de Rennes ;
- Rédiger et soutenir des mémoires en appel et/ou en défense ;
- Alimenter les tableaux de suivi des audiences ainsi qu'une veille juridique relative aux contentieux traités ;
- Participer à l'amélioration de l'efficacité des services de l'Etat en matière de droit des étrangers, notamment par des missions de conseil ainsi que par la rédaction de notes de service ;
- Maintenir un contact régulier avec les forces de police et de gendarmerie ainsi qu'avec le parquet de Rennes.

Résiduellement, l'élève-avocat pourra être amené à rédiger des mémoires destinés au Tribunal Administratif (TA) de Rennes dans le cadre de tous autres contentieux dont est amenée à connaître la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Qualités et/ou parcours attendus :

1- Savoir :

Connaissances appréciées en droit pénal, procédure pénale et droit des étrangers, le cas échéant.

2- Savoir faire :

- L'élève-avocat devra être à l'aise à l'oral, notamment dans le cadre des observations qu'il sera amené à développer devant les magistrats ;
- Qualités d'analyse et de synthèse dans des contentieux d'urgence ;
- Qualités rédactionnelles dans le cadre de la rédaction des mémoires et notes de service.

3- Savoir être :

- Qualités humaines, sens du travail en équipe ;
- Sens de l'organisation ;
- Autonomie, rigueur et réactivité.

L'élève-avocat, conformément à la convention de stage, est indemnisé. Il est tenu aux 35 heures hebdomadaires. Il a également droit au remboursement à hauteur de la moitié de ses frais de transport en commun, moyennant conditions, et à un tarif préférentiel à la cantine le midi.

Contacts :

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- M. Sébastien ITHUSSARRY, responsable du Pôle Régional Contentieux de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine au 02 99 02 12 92 ou sebastien.ithussarry@ille-et-vilaine.gouv.fr ;
- M. Sébastien REY, adjoint au responsable au 02 99 02 13 20 ou sebastien.rey@ille-et-vilaine.gouv.fr .